

Rendez-vous avec les caisses



Les déséquilibres s'accroissent

Comme le montre le maintien à 1% du taux d'intérêt minimal, les paramètres techniques de la prévoyance professionnelle ne correspondent plus aux réalités.

Zoom arrière sur une polémique: en septembre 2018, la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a émis sa recommandation concernant la détermination du taux d'intérêt minimal pour 2019. Elle suggérait de l'abaisser de 1% à 0.75%, se fondant principalement sur l'utilisation d'une méthode de calcul légèrement modifiée.

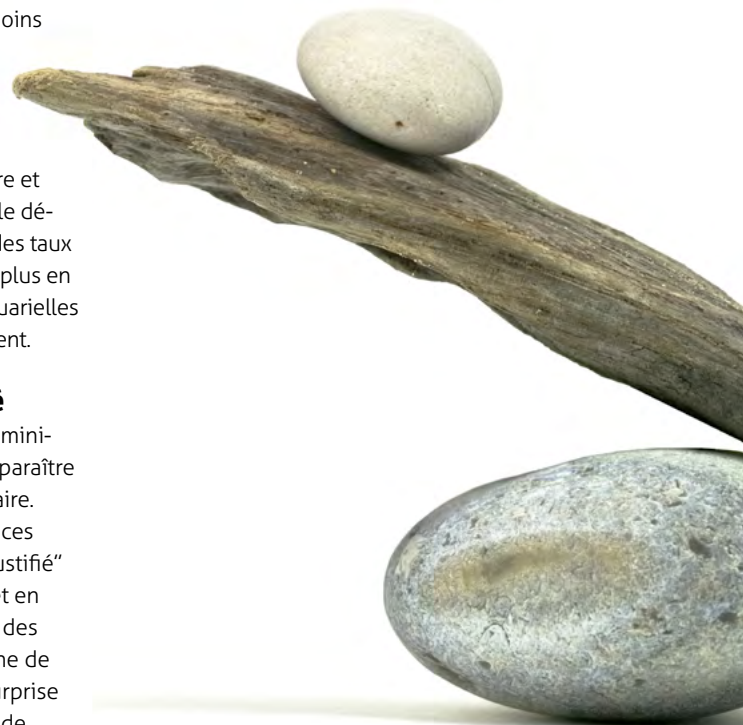
En novembre, le Conseil fédéral décidait néanmoins qu'il était impératif de ne rien changer et – armé de sa boule de cristal pour prédire l'évolution des marchés financiers – maintenait le taux en question à 1%. On connaît la suite: baisse prononcée des marchés actions en décembre, performances négatives et baisse sensible du degré de couverture des institutions.

C'est une ineptie de notre système de prévoyance que de fixer plus d'une année à l'avance des paramètres techniques tels que le taux d'intérêt minimal et le taux technique. Certes, on fera valoir avec raison que ces dispositions contraignantes ne concernent que la part mini-

male, obligatoire, de la prévoyance professionnelle et que les institutions sont libres de moduler à leur gré les paramètres pour la partie sur-obligatoire. Il n'en demeure pas moins que ces règles contraignent les organes dirigeants des institutions à opérer avec des taux fortement divergents (pour la partie obligatoire et sur-obligatoire). Mais surtout, le désordre marqué dans l'édifice des taux implique que le 2^e pilier n'est plus en symbiose avec les réalités actuarielles et financières qui le déterminent.

Un édifice déséquilibré

Le maintien du taux d'intérêt minimal à 1% pour 2019 peut apparaître comme un problème secondaire. En effet, au vu des performances négatives de 2018, le taux "justifié" par les marchés (taux d'intérêt en CHF) et le rendement effectif des placements devrait être proche de 0%. Ce n'est donc pas une surprise si la majorité des institutions de prévoyance du pays ont choisi, pour la part sur-obligatoire, de rémunérer l'épargne des assurés actifs à un taux compris entre 0% et 0.5%.



Graziano Lusenti

Conseiller en investissements, Managing
Director,
Lusenti Partners, Nyon



res du 2^e pilier ntuent

En la matière, la principale injustice réside toutefois plutôt dans le fait que, dans le même temps, le taux technique est resté la plupart du temps inchangé – aux environs de 2%. En d'autres termes, en 2019 – encore davantage qu'en 2018 – le "spread" entre le taux d'intérêt minimum (qui concerne surtout l'épargne des assurés actifs) et le taux technique de l'institution (qui concerne en premier les prestations des rentiers) demeurera très prononcé, à plus de 1%. Cela implique que les avoirs des rentiers sont nettement mieux rémunérés que ceux des actifs – même en période de performance négative, comme en 2018. Rappelons à cet égard que la fortune cumulée des rentiers correspond à environ 40% du total de la prévoyance – et donc celle des assurés actifs à 60%.

Si on conjugue ces éléments de rémunération différenciée entre rentiers et assurés actifs avec les aspects de répartition induits par l'utilisation de taux de conversion inappropriés et irréalistes, on comprend bien que les déséquilibres actuels induisent des effets prononcés de subventionnement des rentiers par les actifs.

Comme le reconnaissent les

autorités de surveillance faitières de la prévoyance professionnelle elles-mêmes, les montants redistribués sont considérables: près de CHF 8 milliards par an, ce qui représente environ 1% de la fortune totale du système de prévoyance! En 2018, du fait des performances négatives, ce subventionnement a même augmenté.

On le voit bien, les paramètres techniques de la prévoyance ne sont plus en ligne avec les réalités économiques et financières. Cette situation perdure depuis près de deux décennies sans que des mesures correctrices n'aient été introduites. Elle a même tendance à s'aggraver.

Combien de temps encore les travailleurs actifs dans ce pays, dont l'effectif se réduit progressivement, seront-ils disposés à subventionner massivement les retraités, dont le nombre s'accroît? Et combien de temps notre système de prévoyance pourra-t-il prospérer, ou simplement se maintenir à flot, si les paramètres principaux qui le fondent sont notoirement irréalistes ou faussés? Autant de questions qui ne devraient pas induire le découragement ou l'inaction, mais bien une volonté d'amélioration et d'intervention positive dès maintenant. ■

